

Conception/rédaction : R.Ravaioli Extrait de la carte IGN TOP 25 n° 3742 OT 1cm = 250m effet ancien ©IGN-Paris 2011 3^{ème} édition reproduction interdite



Mont Chauve

Tourrette-Levens (390 m)

+ 630 m - 630 m



11 km environ (aller-retour)



4h00 environ



Randonnée moyenne



IGN Top 25 n° 3742 OT

(b.) = présence d'une balise

Il y a bien deux Monts Chauve : le Mont Chauve d'Aspremont (870m) avec son fort (1885-1887) désaffecté, occupé par EDF, l'aviation civile et le service incendie du département, le Mont Chauve de Tourrette (784m) avec l'ancien fort, racheté par la commune et servant de stand de tir.



Du parking Sainte-Rosalie, passer devant la mairie et la place de l'église, pour prendre le chemin du docteur Mauran (b.)

Descendre par les larges marches et après la traversée sur le passage protégé, de la route M19 à proximité du collège, s'engager sur le chemin Sainte Catherine pour rejoindre la petite route du Gabre.

La suivre sur 150 mètres (à droite) dans le quartier la Fontaine au point coté 299 m. Traverser sur un beau pont de pierre (b.) et prendre à droite le sentier qui s'élève assez progressivement pour atteindre une piste (b.). Utiliser cette piste vers la droite (Ouest) sur environ 300 mètres, puis la quitter pour prendre un raccourci menant sur la route M719 (b. / point coté 532 m).

Après quelques mètres en bordure de la route vers l'Ouest, prendre à gauche le chemin du Campoun et à l'intersection, bifurquer à droite pour descendre une voie sur 200 mètres environ, et trouver sur la gauche un large chemin pierreux (b).

En passant par les lieux-dits Fondalin (point coté 597 m) et les Faces, l'itinéraire file plein Sud. À la balise, bifurquer à gauche (Est). Suivre le chemin, qui en deux lacets, monte rejoindre la route au point coté 746 m menant au fort du mont Chauve d'Aspremont.

Descendre cette piste vers l'Est jusqu'à l'importante plateforme de Sambule (point coté 701 m). Ne pas prendre la route et poursuivre à gauche sur 500 m pour contourner une bute. Quitter la piste et rejoindre le sentier de la baisse de Guigo (b.) en direction du Nord.

Descendre par un chemin caillouteux pour regagner l'intersection du quartier la Prairie et retrouver ainsi le parcours de l'aller pour revenir dans le centre du village de Tourrette-Levens.

Le programme complet de cartographie, balisage et entretien est réalisé par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes auquel le législateur a donné compétence en matière de Plan Départemental de Randonnée (loi du 22 juillet 1983, complétée par la circulaire du Premier ministre du 30 août 1988). Il a été adopté par l'Assemblée départementale le 22 janvier 2004.

Toutes les informations touristiques ont un caractère indicatif et n'engagent pas la responsabilité de la commune et du rédacteur. Il appartient aux usagers de prendre toutes précautions imposées par les conditions locales.



Le saviez-vous?

Pour les deux « Monts Chauve » il s'agit d'une traduction erronée des topographes français du mot niçois : cau = cap, tête de rocher.